

Les subsides

idée de ses répercussions pour les personnes âgées, mais nous avons appris que le ministère des Finances avait préparé des tableaux très détaillés et les avait présentés au ministre des Finances (M. Wilson) qui avait préféré ne pas les rendre publics.

Outre la proposition de limiter l'indexation des pensions des personnes âgées, nous trouvons dans le budget un certain nombre de mesures qui vont nettement avoir pour effet de faire augmenter le coût de la vie. Nous y trouvons des hausses de taxes sur l'essence, les produits de toilette et le reste qui pourraient faire baisser les revenus de plusieurs centaines de dollars par année. Les citoyens du troisième âge vont subir à la fois à une augmentation du coût de la vie et une diminution de leur revenu.

On ne cesse d'accuser l'opposition d'exagérer, mais je voudrais signaler à la Chambre ce qu'en pensent eux-mêmes les citoyens âgés. Tout d'abord, le gouvernement a retardé pendant des mois la présentation de son budget sous prétexte qu'il procédait à des consultations. Or, le 11 juin, 10 groupes représentant un million de citoyens âgés parmi les 2.6 millions que compte le Canada, ont publié une déclaration commune portant que, contrairement à ce qu'il a affirmé, le gouvernement fédéral ne les a jamais officiellement consultés. C'est Joyce King, au nom de la United Senior Citizens de l'Ontario, qui a fait cette déclaration. Pour sa part, Ray Appelbaum, de la Older Adults' Centres Association de l'Ontario, a déclaré qu'à cause de la désindexation, des centaines de milliers de citoyens du troisième âge verront leur revenu glisser au-dessous du seuil de la pauvreté. Selon les calculs du Conseil canadien de développement social, la désindexation va ajouter 200,000 citoyens âgés au nombre des pauvres d'ici 1990.

● (1550)

Dans cette déclaration, les dix groupes de citoyens âgés signalent en outre que le gouvernement fédéral demande, en fait, aux personnes âgées de notre pays d'aider à réduire le déficit de 4.536 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Pour l'essentiel, voici ce qu'ils disent:

En tant que citoyens du troisième âge, nous avons contribué à l'instauration d'une société éprise de justice sociale et de compassion. Or, le gouvernement fédéral met ni plus ni moins cette société en péril en s'attaquant au régime de la sécurité de la vieillesse. Nous ne saurions le tolérer, et nous ne le tolérerons pas.

Un document que le gouvernement s'est bien gardé de distribuer en même temps que ses autres documents budgétaires, mais qui est tombé entre nos mains, indique que le gouvernement fédéral entend réduire ses paiements de transfert aux provinces de plusieurs milliards de dollars au cours des cinq ou six prochaines années. Voilà qui ne manquera pas de se répercuter sur les divers services offerts aux personnes âgées. Yheta Gold, qui dirige le Conseil consultatif national sur le vieillissement, qui comprend 18 membres, a fait savoir que toute nouvelle érosion des pensions et des prestations sociales aurait des conséquences néfastes sur les soins de santé.

Il serait regrettable pour le pays que ce projet aille de l'avant. Je ne cesse d'espérer que le gouvernement reviendra à la position beaucoup plus saine qu'il avait adoptée avant janvier. J'espère qu'il réexaminera la question des droits acquis. En apportant des changements qui se feront seulement sentir dans 20 ans ou donne aux gens la possibilité de planifier et de prendre de nouvelles dispositions surtout si ces changements visent l'ensemble des pensions. Par contre, en procédant ainsi,

on fait du tort aux retraités qui n'ont aucun recours étant donné qu'ils ne peuvent plus prévoir s'organiser autrement. Je recommande de tout cœur au gouvernement de revenir sur sa décision.

M. Jardine: Monsieur le Président, chacun de nous reconnaît certainement la sincérité des propos de la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson). Elle est d'une courtoisie exemplaire. En fait, il est vraiment agréable de l'écouter. L'atmosphère est bien différente de ce qu'elle était tout à l'heure.

Je voudrais rappeler les propos que Monique Bégin a tenus au sujet du projet de loi C-131 lorsqu'elle était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je cite:

... le gouvernement demande à autant de groupes que possible—contribuables, fonctionnaires, mères de famille recevant les allocations familiales et pensionnés—d'aider à atteindre cet objectif. Nous avons demandé à ces Canadiens d'accepter une limite à l'indexation de leurs tranches d'imposition et de leurs prestations au cours des deux prochaines années.

Puis elle a ajouté:

L'objectif du bill C-131 est double. Tout d'abord, il propose de limiter l'indexation de la pension de base de la sécurité de la vieillesse à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 l'année suivante.

Enfin, elle a déclaré:

Nous demandons à 1.1 million de retraités de se porter au front avec nous pour lutter contre l'inflation.

J'insiste sur le fait que ce n'est pas sans hésitation que nous le leur demandons. Nous savons cependant que ces retraités, qui sont tout de même relativement mieux nantis, pourront s'adapter à leur nouvelle situation.

Étant donné que la députée faisait partie du gouvernement lorsque la ministre a tenu ces propos, comment peut-elle concilier ses propres paroles avec cette déclaration?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à cette question, car je sais que le député la pose de bonne foi et qu'il fallait la poser. À l'époque du programme des 6 et 5 p. 100, la situation n'était pas du tout la même qu'à l'heure actuelle, car le taux d'inflation était de 12 p. 100. Comme l'a dit Monique Bégin, ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement a instauré ce programme. Le plafonnement n'a duré que deux ans dans le but de réduire l'inflation. Il a effectivement réduit l'inflation au cours de cette même année.

Si mes chiffres sont exacts, au cours des deux années en question, les personnes âgées ont perdu, en moyenne, environ \$2 par mois. Ce programme était également d'une durée limitée. Celui qui vient d'être instauré est cumulatif et fera perdre aux pensionnés célibataires \$1,500 sur cinq ans. Nous ignorons quand il prendra fin. Il est exact que le gouvernement a déclaré qu'il suivrait l'évolution de la situation et pourrait apporter des changements, mais il ne nous a pas donné de date d'expiration ferme pour cette mesure. Par conséquent, les deux programmes sont différents.

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais poser une question et faire une observation à la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson). Je l'ai écoutée avec intérêt et je comprends qu'elle se préoccupe du sort des Canadiens âgés. Le bien-être des personnes âgées tient à cœur à tout le monde, mais nous savons aussi que la compassion ne suffira pas à les aider, ni à payer leurs factures d'épicerie ou leur loyer. Pour aider les personnes âgées et tous les Canadiens, nous devons avoir une bonne politique financière. C'est cette politique que nous voulons présenter à la Chambre des communes et appliquer dans l'ensemble du pays afin d'aider nos personnes âgées et tous les Canadiens dans les années à venir.